



2026/34 ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A Madame BOVI-BATTISTELLA Marine – Fonctionnaire territoriale titulaire

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 portant élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération n°2026/39 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de certaines attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 6 février 2026 fixant la dernière situation administrative de Madame BOVI-BATTISTELLA Marine, au grade « Attaché », dans les fonctions d'agent permanent,

Considérant que Madame BOVI-BATTISTELLA Marine, exerce les fonctions de Directrice du parc de loisirs « Armoripark » ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines liée au bon fonctionnement du parc de loisirs ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à, Madame BOVI-BATTISTELLA Marine, Directrice du parc de loisirs « Armoripark »,

- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 3000€ HT,
- La signature des factures attestant du service fait,
- La signature de l'ensemble des documents relatifs à la réception de marchandises,
- Les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante de du parc de loisirs ne portant pas décision,
- Les autorisations d'absence, les relevés d'heures mensuels et les attestations de présence des agents du parc de loisirs,
- Les notes de service,

- Les ordres de missions ponctuelles,
- Les documents de toutes natures liés à l'accueil, au suivi et à la sortie des stagiaires de l'enseignement ou relevant de l'insertion professionnelle non gratifiée,
- Les déclarations d'accident de travail en cas d'absence ou d'empêchement des maires-adjoints,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BOVI-BATTISTELLA Marine, une délégation de signature est donnée dans les mêmes matières à Madame DENIS-PESROTEL Héléna, Directrice Générale des Services.

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp,
- Madame la Comptable du Trésor,
- L'intéressée.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : 30 MAR. 2026

L'accusé de réception en préfecture le : 30 MAR. 2026

La notification à l'intéressé-e le : 30 MAR. 2026

La publication sur le site internet, à compter du : 1 AVR. 2026

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BÉGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter sa publication et/ou de sa notification.

Fait à Bégard, le 30 mars
2026

Le Maire,
Gildas HERVÉ



Notifié à Madame BOVI-BATTISTELLA Marine

Le : 30/03/2026

Signature de l'intéressée :